

Votre Lettre d'information - Décembre 2023

SNUEP-FSU

11/13 rue des archives

94000 CRÉTEIL

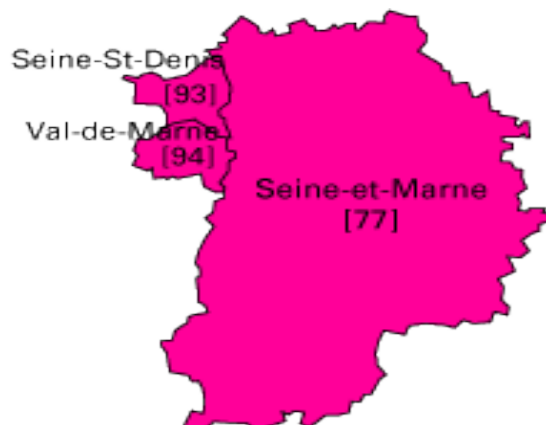
Téléphone : 01 43 77 02 41 / 06 24 26 21 46 / 06.65.09.65.83 /
07.65.80.57.17

Adresse mél : sa.creteil@snuep.fr

Secrétaires académiques :

Annie **SCHEIDEL** / Abdelatif **ATOUF**

ACADÉMIE DE CRÉTEIL



Edito

Le BAC PRO a bientôt 40 ans (1985 - 2025) et combien de réformes derrière lui ? Créé en 1985 pour répondre à l'ambition d'amener 80% d'une classe d'âge au bac, le bac pro est aujourd'hui sommé de fournir rapidement une main d'œuvre sous qualifiée aux entreprises. Aucun bilan des précédentes réformes structurelles - et leurs multiples ajustements - n'a encore été réalisé mais voilà déjà un nouveau bouleversement qui s'apprête à nous tomber dessus.

L'année de Terminale Bac Pro sera donc entièrement réorganisée à partir de la rentrée 2024 : **22 semaines de cours, 12 semaines de stage**, suppression des heures d'AP, réduction de 30h en enseignement professionnel, mise en place de 6 semaines de « préparation à la poursuite d'étude »... En plus de désorganiser nos établissements et de réduire les heures d'enseignement, la réforme de Carole Grandjean instaure une inégalité dans la préparation aux examens entre les élèves qui choisiront de rester au lycée pour préparer le Post-Bac et ceux qui partiront préparer leur insertion professionnelle. Les beaux discours sur « l'économie de la connaissance » sont dépassés (stratégie de Lisbonne, 2000), l'urgence est à la ré-industrialisation et au maintien des bas salaires dans les secteurs « en tension ». La carte des formations est promise à évoluer au pas de charge, sur la base de taux d'insertion par diplôme largement contestables (base Orion). Là encore les conséquences sur nos conditions de travail et l'avenir des jeunes seraient nombreuses. Le rectorat le sait, d'où la mise en place de formations « accompagner les parcours et les mobilités professionnelles » au PAF. La dégradation vertigineuse des conditions d'exercice dans les nouvelles méga structures des Greta issus de la fusion avec les CFA depuis la loi de 2018, préfigurent ce qui devrait arriver pour les LP. Des difficultés récurrentes de recrutement à tous les niveaux, une pression permanente sur les personnels, des erreurs innombrables de gestion et au final... des plans sociaux et des fermetures. **Si vous êtes inquiets de la direction que prend l'enseignement professionnel, si vous souhaitez agir pendant qu'il en est encore temps, si vous voulez témoigner de l'impact de ce mouvement perpétuel de réformes destinées à anesthésier toute réflexion et engagement... PARTICIPEZ À LA GRÈVE le mardi 12 DECEMBRE et SYNDIQUEZ-VOUS.**

L'équipe du SNUEP-FSU

TOU.TE.S EN GRÈVE

LE MARDI 12

DÉCEMBRE 2023

Le SNUEP Créteil tient son Congrès académique les 22 et 23 janvier 2024. On y fera le bilan de trois années de développement de notre syndicat dans de très nombreux établissements. Toutes les réflexions, analyses, souhaits de participer aux échanges sont les bienvenus. Pour cela il suffit d'être adhérent.e avant le 31 décembre 2023 !

sommaire :

- Page 1 : Édito
- Page 2 : Projet de terminale bac pro / Cartes de formation
- Page 3-4 : Décryptage de la réforme
- Page 5 : Grille de rémunération des contractuels
- Page 6 : Congrès académique
- Page 7 : METIERS
- Page 8 : INFOS FS-SSTC
- Page 9 : SOS DHG
- Page 10 : Formation continue des enseignants et statut de PLP
Les dernières circulaires
RAPPEL STAGES DE FORMATION

Bulletin d'adhésion

**Pour l'enseignement professionnel
> Offensifs et engagés!**

TERMINALE BAC PRO CE QUI DEVRAIT CHANGER EN 2024

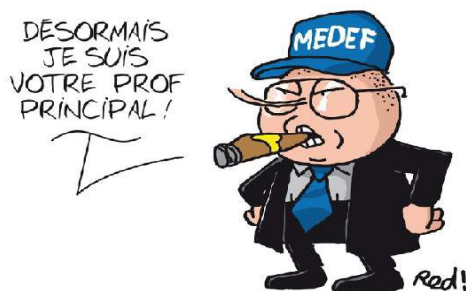
NOUVELLE BAISSSE DES HEURES

Contrairement aux annonces, ce projet diminue à nouveau le temps de formation puisque les élèves de seconde et de première auraient respectivement 29 et 28,5 heures de cours par semaine au lieu de 30 actuellement, et en terminale les 31,5 heures hebdomadaires (+1,5) seraient sur 22 semaines au lieu de 26 actuellement.

Les heures d'AP disparaissent, pour financer une heure de « soutien au parcours » (en classe entière) et les groupes à effectifs réduits en maths et français en seconde et première. Les épreuves d'examen sont positionnées en mai, pendant 2 semaines, à l'exception de l'épreuve de PSE et de l'oral de chef d'œuvre (devenu oral de « projet ») positionnés fin juin. Pendant les 22 semaines de cours de la nouvelle année de terminale, l'horaire hebdomadaire des élèves passe de 30 heures à 31 heures avec un renforcement apparent des mathématiques et du français qui, ne l'oublions pas, perdent leurs heures d'AP.

Les conditions de travail risquent aussi de se dégrader. Pour les examens, le ministère envisage dès 2026 d'alléger l'ensemble des CCF pour généraliser l'évaluation au fil de l'eau à travers le développement de chronophages livrets de compétences. Les enseignant·es devront donc avancer à tâtons, sans pouvoir répondre aux interrogations des élèves de seconde et de leurs familles.

Le SNUEP-FSU dénonce ce démantèlement de la voie professionnelle et continue de porter un autre projet, avec des heures rendues aux disciplines, respectueux du travail des PLP et des spécificités du LP. Visionnez la vidéo « [Terminale bac pro : rentrée 2024](#)



CARTE DES FORMATIONS

Orion, la console de pilotage de la carte des formations professionnelles

Construite dans le prolongement de la carte interactive des formations professionnelles, une console de pilotage de la carte des formations professionnelles initiales est développée par la mission interministérielle « InserJeunes ». Intitulée Orion, elle vise à **faciliter la prise de décision** sur la base de données croisées telles que les effectifs, taux de pression, taux de remplissage, taux de réussite, poursuite d'études, insertion, valeur ajoutée...

Transformation de capacités voie scolaire en capacités en apprentissage en coopération avec les CFA académiques dans les formations pour lesquelles la modalité de formation apprentissage est plus attractive et une meilleure chance d'insertion pour les jeunes, notamment en mention complémentaire, en classe terminale de BAC PRO, en 2ème année de CAP et de BTS.

- Fermeture ou réduction de capacités de formations dans lesquelles est constatée une déperdition importante d'élèves lors de la montée pédagogique, qui plus est lorsque le taux d'accès au diplôme préparé et le taux d'insertion sont faibles, le taux de pression restant un indicateur à croiser.
- Suppression des FCIL, créées parfois il y a plusieurs années, qui ne correspondraient plus aux besoins d'entreprises partenaires dans un territoire identifié.



TERMINALE BAC PRO - RENTRÉE 2024 SECOND DÉCRYPTAGE

Le 6 décembre 2023, la ministre a dévoilé une nouvelle version de son projet de bac pro 2024 : si quelques améliorations ont été obtenues, le projet global est inchangé : les élèves auront moins de cours.

La ministre continue de passer en force, contre les personnels.

LE BAC PRO DE CAROLE GRANDJEAN RESTE INACCEPTABLE :

- 6

semaines de cours pour les élèves
(- 170 h sur 3 ans)

LE PROJET DE GRILLE HORAIRES



2 ^{de}	- 1 h / sem	Suppression de : 0,5 h de co-inter PRO / FR → + 0,5 h PRO / + 0,5 h FR 0,5 h de co-inter PRO / MS → + 0,5 h PRO / + 0,5 h Maths 3 h d'AP → 1 h de préparation à l'insertion
1 ^{re}	- 1,5 h / sem	Suppression de : 0,5 h de co-inter PRO / FR → + 0,5 h PRO / + 0,5 h FR 0,5 h de projet (ex-chef-d'œuvre) → + 0,5 h PRO 3 h d'AP → 1 h de préparation à l'insertion
terminale	- 71 h d'enseignements professionnels	+ 31 h d'enseignements généraux pris sur l'AP, la co-intervention et le chef-d'œuvre

Le chef-d'œuvre devient projet : le SNUEP-FSU dénonce cette appellation depuis 2018

2^{de} et 1^{re} : un redéploiement de la co-intervention en heures disciplinaires

Demande du SNUEP-FSU, la co-intervention est diminuée et les heures redistribuées aux disciplines :
+ 1 h d'enseignement professionnel (atelier)

+ 0,5 h en Français et + 0,5 h en Maths : Le ministère augmente le volume complémentaire d'heures-professeurs en imposant 15 % pour des groupes dans ces deux disciplines. **Pour le SNUEP-FSU, les dédoublement sont nécessaires dans toutes les disciplines.**

Organisation de l'année de terminale bac pro : **PROJET TOUJOURS INACCEPTABLE**

septembre à début mai	mai à juillet		
22 semaines de cours + 6 semaines de PFMP (calendrier fixé par le CA)	2 semaines d'épreuves + 6 semaines de parcours différenciés		
CCF	mai épreuves	mi-mai à fin juin parcours différenciés	fin juin - juillet épreuve de PSE, oral de projet et oral de contrôle

TERMINALE BAC PRO - RENTRÉE 2024 - **SECOND DÉCRYPTAGE**

Exemple sur l'année 2024-2025

1	2	3	4	5	6	7	vacances	PFMP calendrier fixé par le CA	8	9	10	11	vacances	12	13	14	15	16	17	vacances	PFMP calendrier fixé par le CA	18	19	20	vacances	21	22	examens	parcours différencié stage	parcours différencié 30 h cours / semaine	examens												
2/09	9/09	16/09	23/09	30/09	7/10	14/10	21/10	28/10	4/11	11/11	18/11	25/11	2/12	9/12	16/12	23/12	30/12	6/01	13/01	20/01	27/01	3/02	10/02	17/02	24/02	3/03	10/03	17/03	24/03	31/03	7/04	14/04	21/04	28/04	5/05	12/05	19/05	26/05	2/06	9/06	16/06	23/06	30/06

PLP certifiant en CFA

6 semaines de parcours différenciés (choix réversible pour les élèves en cours de période)

- ➔ **Parcours *entreprise*** : PFMP complémentaire, ni formatrice, ni certificatrice.
- ➔ **Parcours *maintien dans le lycée*** : 30 h de cours / semaine pour les élèves
Mixage des élèves des différentes terminales bac pro dans une ou plusieurs classes.
Les volumes disciplinaires et les disciplines seront fixés localement par les équipes de direction.

Conséquence sur nos conditions de travail : 2 emplois du temps

Le 1^{er} de septembre à fin avril : hebdomadaire et sur la base de ce qui existe actuellement.
Le 2nd ne sera connu que début mai et pourrait évoluer tout au long des 6 semaines en fonction du nombre d'élèves qui quitteraient leur stage ou des disciplines choisies par l'équipe de direction.

Sur cette période, il sera difficile d'anticiper le suivi de PFMP des autres classes, de préparer une nouvelle progression pédagogique pour ces nouvelles classes, de prévoir nos temps hors lycée pour préparer des cours dignes de ce nom mais aussi pour organiser notre vie personnelle.

Examens, des questions en suspens mais des problèmes bien réels

En mai, épreuves ponctuelles

Les PLP devront assurer les cours avec les autres classes, les surveillances d'examens, les corrections des épreuves, les commissions d'harmonisation... et faire passer les examens des candidat-es libres.

Fin juin, PSE et oraux de projet (le ministère est actuellement incapable de nous dire combien de temps)

Les PLP devront surveiller, corriger, faire passer les oraux, remonter les notes, participer aux commissions et aux jurys et assurer les suivis de PFMP pour leurs autres classes.

Conséquences pour les élèves et sur nos conditions de travail

Inégalité d'accès aux examens entre les élèves qui seront en classe et se prépareront aux épreuves avec leurs enseignants ; et ceux en stage, privés de toute période de révision.

Dégradation assurée de nos conditions de travail. Et l'épreuve de contrôle risque-t-elle d'être décalée à mi-juillet ?

UN AUTRE LYCÉE PRO EST POSSIBLE



Contractuels en formation initiale

L'indice de rémunération attribué à chaque contractuel est déterminé par le recteur.

1. Catégorie de classement

Le décret n° 2016-1171 du 29 août 2016 prévoit que les contractuels sont classés en deux catégories en fonction de leurs diplômes.

1^{re} catégorie : contractuels remplissant les conditions de diplôme pour passer le concours interne des corps concernés.

2^e catégorie : contractuels détenant un titre ou diplôme sanctionnant deux années d'études après le bac.

CATÉGORIE	Indice nouveau majoré	
	Minimum	Maximum
1	367	821
2	352	620

2. Évolution de la rémunération

Depuis 2014, l'article 1-3 du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 prévoit que le montant de la rémunération est fixé par l'autorité administrative et doit prendre en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Il impose également une réévaluation du traitement au moins tous les trois ans, tant pour les contractuels en CDD qu'en CDI. Les syndicats de la FSU se battent pour cette application.

Indice majoré (IM)	TRAITEMENT BRUT mensuel	SALAIRE INDICIAIRE NET Sans précompte mutualiste			SUPPLÉMENT FAMILIAL 1 enfant : 2,29 €			PRIME D'ATTRACTIVITÉ	
		Zone 1	Zone 2	Zone 3	2 enfants	3 enfants	par enfant en +	Brute mensuelle	Nette mensuelle
352	1 707,21 €	1 413,25 €	1 385,82 €	1 372,11 €	76,00 €	189,45 €	135,23 €	100,00 € *	80,37 € *
354	1 716,91 €	1 421,29 €	1 393,70 €	1 379,90 €	76,00 €	189,45 €	135,23 €	100,00 €	80,37 €
355	1 721,76 €	1 425,29 €	1 397,62 €	1 383,80 €	76,00 €	189,45 €	135,23 €		
365	1 770,26 €	1 465,46 €	1 436,99 €	1 422,76 €	76,00 €	189,45 €	135,23 €		
367	1 779,96 €	1 473,48 €	1 444,85 €	1 430,57 €	76,00 €	189,45 €	135,23 €	100 €	80,37 €
372	1 804,21 €	1 493,56 €	1 464,56 €	1 450,06 €	76,00 €	189,45 €	135,23 €	91,67 €	73,68 €
375	1 818,76 €	1 505,60 €	1 476,37 €	1 461,75 €	76,00 €	189,45 €	135,23 €		
385	1 867,26 €	1 545,74 €	1 515,73 €	1 500,74 €	76,00 €	189,45 €	135,23 €		
388	1 881,81 €	1 557,79 €	1 527,54 €	1 512,43 €	76,00 €	189,45 €	135,23 €	91,67 €	73,68 €
389	1 886,66 €	1 561,81 €	1 531,48 €	1 516,33 €	76,00 €	189,45 €	135,23 €	87,50 €	70,33 €
395	1 915,76 €	1 585,90 €	1 555,10 €	1 539,70 €	76,00 €	189,45 €	135,23 €		
405	1 964,26 €	1 626,05 €	1 594,47 €	1 578,70 €	76,00 €	189,45 €	135,23 €		
407	1 973,96 €	1 634,07 €	1 602,34 €	1 586,49 €	76,00 €	189,45 €	135,23 €	83,33 €	66,98 €
410	1 988,51 €	1 646,12 €	1 614,15 €	1 598,18 €	76,00 €	189,45 €	135,23 €	83,33 €	66,98 €
415	2 012,76 €	1 666,19 €	1 633,84 €	1 617,66 €	76,00 €	189,45 €	135,23 €		
425	2 061,26 €	1 706,34 €	1 673,22 €	1 656,64 €	76,00 €	189,45 €	135,23 €		
431	2 090,36 €	1 730,44 €	1 696,82 €	1 680,04 €	76,00 €	189,45 €	135,23 €	75 €	60,28 €
435	2 109,76 €	1 746,48 €	1 712,58 €	1 695,64 €	76,00 €	189,45 €	135,23 €		
453	2 197,07 €	1 818,77 €	1 783,46 €	1 765,80 €	76,58 €	191,01 €	136,39 €	66,67 €	53,59 €
457	2 216,47 €	1 834,83 €	1 799,20 €	1 781,39 €	77,16 €	192,56 €	137,56 €	66,67 €	53,59 €
475	2 303,77 €	1 907,09 €	1 870,06 €	1 851,55 €	79,78 €	199,54 €	142,80 €	66,67 €	53,59 €
489	2 371,67 €	1 963,30 €	1 925,18 €	1 906,11 €	81,82 €	204,97 €	146,87 €	66,67 €	53,59 €
498	2 415,32 €	1 999,42 €	1 960,61 €	1 941,20 €	83,13 €	208,47 €	149,49 €	66,67 €	53,59 €
521	2 526,87 €	2 091,78 €	2 051,17 €	2 030,86 €	86,48 €	217,39 €	156,18 €	33,33 €	26,79 €
523	2 536,57 €	2 099,81 €	2 059,04 €	2 038,66 €	86,77 €	218,17 €	156,76 €	33,33 €	26,79 €
548	2 657,82 €	2 200,18 €	2 157,47 €	2 136,10 €	90,40 €	227,87 €	164,04 €	33,33 €	26,79 €
553	2 682,07 €	2 220,25 €	2 177,15 €	2 155,60 €	91,13 €	229,81 €	165,49 €	33,33 €	26,79 €
573	2 779,07 €	2 300,56 €	2 255,90 €	2 233,55 €	94,04 €	237,57 €	171,31 €	33,33 €	26,79 €
585	2 837,27 €	2 348,74 €	2 303,12 €	2 280,34 €	95,79 €	242,22 €	174,81 €	33,33 €	26,79 €
598	2 900,32 €	2 400,91 €	2 354,31 €	2 331,00 €	97,68 €	247,27 €	178,59 €	33,33 €	26,79 €
620	3 007,02 €	2 489,26 €	2 440,93 €	2 416,76 €	100,88 €	255,80 €	184,99 €	33,33 €	26,79 €
623	3 021,57 €	2 501,31 €	2 452,73 €	2 428,45 €	101,32 €	256,97 €	185,86 €	33,33 €	26,79 €
650	3 152,52 €	2 609,70 €	2 559,03 €	2 533,70 €	105,25 €	267,44 €	193,72 €	33,33 €	26,79 €
680	3 298,02 €	2 730,15 €	2 677,13 €	2 650,63 €	109,61 €	279,08 €	202,45 €	33,33 €	26,79 €
710	3 443,52 €	2 850,59 €	2 795,23 €	2 767,57 €	113,98 €	290,72 €	211,18 €	33,33 €	26,79 €
741	3 593,87 €	2 982,72 €	2 922,93 €	2 893,05 €	114,99 €	293,44 €	213,22 €	33,33 €	26,79 €
783	3 797,58 €	3 165,06 €	3 101,91 €	3 070,36 €	114,99 €	293,44 €	213,22 €	33,33 €	26,79 €
821	3 981,88 €	3 322,84 €	3 256,65 €	3 223,56 €	114,99 €	293,44 €	213,22 €	33,33 €	26,79 €

* Uniquement pour les contractuels d'enseignement, d'éducation et de psychologie.

CONGRÈS ACADÉMIQUE 22 ET 23 JANVIER 2024 À CRÉTEIL



L'enseignement professionnel public subit depuis trop longtemps les attaques de gouvernements inspirés par les sirènes de « l'entreprise apprenante » et la poussée d'idées réactionnaires.

Les changements profonds qui touchent les LP doivent nous rappeler que nos droits et nos libertés sont des acquis qu'il faut défendre vaillamment.

La défense du droit à une éducation de qualité, publique, gratuite, qualifiante, pour tous les élèves jusqu'à 18 ans mérite qu'on s'investisse collectivement.

Le congrès académique, qui précède le congrès national, est l'occasion de réfléchir sur un grand nombre de sujets qui font débat. ***Quelle est l'évolution des politiques éducatives depuis 2021 ? Qu'est-ce qui change dans les statuts et les carrières des PLP ? Comment et pourquoi défendre une école émancipatrice, sociale et écologique ? Quelles sont les perspectives du mouvement syndical et ses nouvelles manières d'agir ?***

Pour participer à ce moment de démocratie syndicale il suffit d'être à jour de cotisation avant le 31 décembre 2023 .

Avec le crédit d'impôt de 66 %,
une cotisation annuelle
de **144 euros**
revient au final à **48 euros**,
soit **4 euros** par mois.

144 € = 48 €

SNUEP F.S.U.

DÉFENDEZ VOS DROITS
REJOIGNEZ LE SNUEP-FSU
Pour un syndicalisme de toutes et tous

Congrès académique du SNUEP FSU de Créteil, le 22 et 23 janvier 2024

Afin de préparer le Congrès National qui aura lieu à Limoges en mars 2024, le congrès académique de Créteil, se réunira en janvier.

Chaque adhérent à jour de sa cotisation, peut y participer en envoyant sa demande par mail à

sa.creteil@snuép.fr

PFMP : FAITES RESPECTER VOS DROITS

Le suivi des élèves pendant les PFMP est réglementé par nos statuts (décret n°92-1189 du 06/11/1992, art. 31 modifié par décret n°2000-753 du 01/08/2000 - art. 2) et fait partie des obligations de service, mais attention aux dérives et abus de nos hiérarchies !

L'enseignant·e référent·e ne peut pas être chargé·e du suivi de plus de 16 élèves simultanément pour une même PFMP et la recherche des entreprises ne lui incombe pas exclusivement : celle-ci relève de l'équipe pédagogique, coordonnée par le·la DDF, sans exclure la participation des élèves. □ Plus d'infos sur snuep.fr -> PFMP

PROFESSEUR·E PRINCIPAL·E : UNE FONCTION LIBREMENT CHOISIE

Les professeur·es principaux voyant d'année en année leur charge de travail s'alourdir, les candidat·es se raréfient et certain·es proviseur·es tentent d'imposer cette fonction, rémunérée avec l'ISOE part variable. En terminale, deux professeur·es sont désigné·es selon les mêmes modalités.

Or, si elle est attribuée par le/la chef·fe d'établissement pour l'année scolaire sur la base du volontariat, elle ne peut être imposée (décret n°93-55 relatif à l'ISOE, circulaire 2018- 108 du 10/10/2018). Le SNUEP-FSU rappelle donc que, face à l'alourdissement des tâches et à la dégradation des conditions d'exercice de la fonction, vous êtes tout à fait en droit de refuser !

INDEMNITÉ DE PROFESSEUR·E PRINCIPAL AU 01/09/2023 (versée sur 12 mois)

3E PM, CAP, BAC PRO : **1497,84 €**
AUTRES DIVISIONS DE LP (BMA...) : **951,96 €**

HEURES SUPPLÉMENTAIRES :

Montant annuel brut	1ère HSA HSA	HSA suivantes	HSE
PLP CN	1427,70 €	1189,75 €	41,31 €
PLP HC ou CE	1570,47 €	1308,73 €	45,45 €
Contractuel·le 1ère cat	1365,91 €	1138,26 €	39,53 €
Contractuel·le 2e cat.	1263,85 €	1053,21 €	36,57 €

L'ISOE REVALORISÉE :

Les syndicats de la FSU se sont toujours battus pour un doublement de la part fixe de l'ISOE instaurée en mars 1989, unique indemnité versée sans contrepartie.

C'est désormais chose faite avec un montant qui est passé de 1 256 € à 2 550 € brut au 1er septembre 2023, soit un gain net mensuel de 92 €. L'indemnité forfaitaire perçue par les CPE est revalorisée comme l'ISOE : son montant brut annuel passe de 1 450 € à 2 743,97 €.

La pression des syndicats de la FSU a permis cette augmentation de 1 294 € qui n'était pas envisagée par le ministère. L'indemnité des DDFPT est en plus augmentée de 1000 €. À la demande du SNUEP-FSU, la part modulable de l'ISOE (mission de professeur·e principal·e) en deuxième année de CAP sera désormais du même montant que celle de 1re année de CAP et des classes de bac pro, ce qui représente un gain annuel de 591 €.

IMP ACADÉMIQUE EX PRIME ZEP :

Le SNUEP-FSU se bat depuis plusieurs années pour que l'ex prime ZEP continue à être versée aux collègues toujours en poste dans ces établissements. Cette année encore, le ministère a ordonné aux rectorats de mettre une IMP académique en paiement. Nous continuons à être vigilants pour que personne ne soit oublié. En cas de doute, contactez-nous !

Voie Pro

La ministre déléguée à l'enseignement et la formation professionnels s'arcboute sur ses positions de casse du lycée professionnel en voulant imposer une dégradation brutale et scandaleuse de la classe de terminale. Le calendrier imposé est de surcroît intenable et irrespectueux du travail des personnels car la mise en œuvre de ce projet est envisagée dès la rentrée 2024.

Concrètement, le parcours commun des élèves de lycée pro serait diminué de 6 semaines et les épreuves aux examens avancées afin d'introduire un parcours personnalisé de 6 semaines. Ce projet est bien une forme de recyclage de l'échec criant du bac Blanc.

Après un bac pro 3 ans, c'est un bac pro 2,5 ans, voire 2 ans qu'organise le ministère. Au prétexte de diversification, le ministère détournerait un grand nombre d'heures de cours pour répondre à une commande présidentielle : augmenter le nombre de semaines de stages. Inacceptable quand nos élèves ont besoin de plus et mieux d'école. C'est toute l'architecture du bac pro qui est laminée.

Imposer des stages en juin en lieu et place des épreuves actuelles est absurde et dangereux pour les élèves des lycées pros qui seront en concurrence avec les élèves de 2nde GT dont le capital réseau pour trouver des entreprises d'accueil est plus important.

Comme si cela ne suffisait pas, cette dévalorisation du bac pro s'accompagne, dès cette année, de la refonte de la carte des formations qui prévoit la réduction de 15 % des places de formation actuelles décrets « non-insérantes » à la rentrée 2026. Ce qui ne laisse guère de doute sur l'ampleur des suppressions de postes et des reconversions forcées que vont subir les collègues.

Ce n'est ni l'intérêt des élèves ni celui des personnels qui conduit cette réforme. Avec les personnels, nous refusons ce projet : le ministère portera la lourde responsabilité d'un accroissement du décrochage scolaire, de résultats en baisse aux examens et d'une dégradation sans précédent des conditions de travail des personnels. C'est clairement une annualisation du temps de travail des PLP qui se profile.

INFOS FS-SSTC

Formation Spécialisée sur les questions de Santé Sécurité au Travail et Conditions de Travail

Au programme :

Formation continue hors temps en classe et charge de travail et discrimination, inadaptation du bâti face à la canicule, au froid; personnels en souffrance faute de moyens pour accueillir les enfants en situation de handicap, personnels menacés sur le lieu de travail ou sur les réseaux sociaux, 16 cas de cancers au lycée R Rolland à Ivry en 10 ans, harcèlement moral et sexuel ; nombreuses entraves au fonctionnement des FS dans l'académie

acad

<http://www.chsct-travail-sante-fsu.fr/article.php?idarticle=380>

77

<http://www.chsct-travail-sante-fsu.fr/article.php?idarticle=383>

93

<http://www.chsct-travail-sante-fsu.fr/article.php?idarticle=381>

94

<http://www.chsct-travail-sante-fsu.fr/article.php?idarticle=382>





SOS DHG
01 43 77 02 41

Comme chaque année à la mi-janvier, les dotations horaires globalisées (DHG) sont transmises par le rectorat aux chef.fes d'établissement.

Elle est établie en fonction des structures négociées avec la région et des textes réglementaires qui définissent les heures dues aux élèves.

Cette dotation comprend des heures-postes, des HSA et des IMP. C'est donc au niveau local - notamment au sein du CA - que les équipes enseignantes doivent établir le rapport de force pour maintenir l'offre de formation sous statut scolaire, en s'opposant aux suppressions de postes et de filières, au mixage des publics et des parcours (scolaire et apprentissage), pour résister à la dégradation de nos conditions de travail et pour exiger que tous les élèves, de toutes les sections, se voient attribuer les heures prévues par les grilles. Dans tous les établissements de l'académie Créteil.

Le SNUEP-FSU met au service des collègues toute son expérience pour comprendre le mécanisme de la DHG (qui n'est pas aussi compliqué que ce que certains chef-des d'établissement veulent parfois le faire croire), pour identifier les anomalies et construire les argumentaires au niveau des CA et - si nécessaire - pour engager des actions au niveau du rectorat.

En 2024 les DGH vont être bouleversées par la nouvelle organisation du Bac Pro (notamment l'année de terminale) et la refonte de la carte des formations. Il faudra redoubler de vigilance afin de maintenir les postes et limiter les impacts de la réforme sur les conditions de travail.

COMPRENDRE CE QU'EST UNE DHG : [LIRE LA VIDÉO](#)



MANIFESTATION PARISIENNE DEPART 14H DE LA SORBONNE
MANIFESTATION A MELUN : 10H DEVANT LA DSDEN

Formation en dehors du temps de travail

Avant une généralisation à la rentrée 2024, 50% de la formation continue passe cette année hors face à face pédagogique, avec des formations en visio de 17 h à 19 h et d'autres sur les vacances scolaires.

Engagé dans une opération politique et médiatique de traque de la moindre heure perdue, le ministre tente de contourner l'échec du Pacte RCD. Selon lui, il n'y aurait pas assez de professeurs pour assurer les Remplacement de Courte Durée.

Afin de faciliter le remplacement plutôt que de revaloriser nos métiers et de recruter, Gabriel Attal décrète la diminution des absences, surfant sur un discours démagogique sur « le prétendu absentéisme des personnels » !

Déjà peu convaincus par la qualité des formations proposées qui se contentent trop souvent de mettre en œuvre des réformes contestées, nos collègues risquent de se détourner encore plus de la formation continue. Et quelles conséquences pour les formateurs et sur les inégalités de disponibilité entre les hommes et les femmes et leur accès à la formation ?

Pour le SNUEP-FSU, la formation continue doit répondre aux attentes des collègues, concepteurs de leur métier, en mêlant étroitement recherche universitaire et réalités de la classe, sans jamais imposer « de bonnes pratiques ». Elle doit se dérouler sur le temps de travail sans aucune obligation de rattraper des heures prétendument « perdues », puisque les personnels en formation sont bel et bien au travail.

Les dernières circulaires

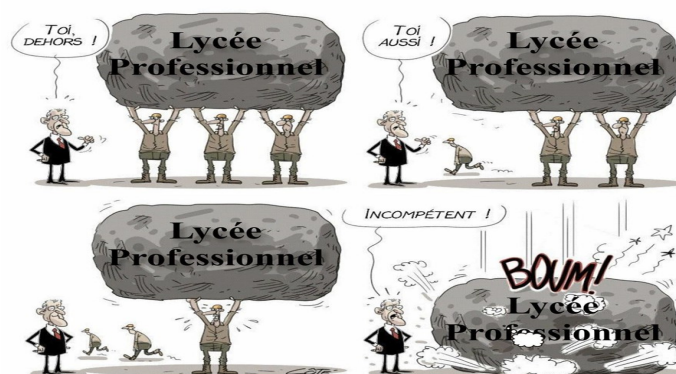
- ♦ [Campagne de demandes de congés de formation professionnelle au titre de l'année scolaire 2024-2025](#)
- ♦ [Danger Grave et Imminent : le droit d'alerte et le droit de retrait](#)
- ♦ [Cellule d'écoute académique et du dispositif STOP DISCRI](#)
- ♦ [Dématérialisation des démarches suite à un accident du travail pour les personnels de l'Éducation nationale affectés sur l'académie de Créteil](#)

RAPPEL STAGES DE FORMATION PROPOSÉS PAR LE SNUEP-FSU CRÉTEIL

Stage **CARRIERE ET RETRAITE** jeudi 18 janvier 2024 à Paris

Stage **DROITS ET OBLIGATIONS** mardi 30 janvier 2024 à Paris

! NOUVEAU ! Stage **J'ENSEIGNE EN SEGPA** jeudi 25 avril 2024 à Paris



**TERMINALE
BAC PRO
AMPUTÉE**

**Agissons
luttons**
UN AUTRE LYCÉE PRO EST POSSIBLE

EN GRÈVE
MARDI 12 DÉCEMBRE



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC



MANIFESTATION PARISIENNE DEPART 14H DE LA SORBONNE
MANIFESTATION A MELUN : 10H DEVANT LA DSDEN



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU,
1^{ère} fédération de l'Éducation nationale.

BULLETIN D'ADHÉSION 2023-2024

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2024

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre section académique

SNUEP-FSU 11 rue des Archives 94000 CRETEIL
Courriel : sa.creteil@snuep.fr
www.creteil.snuep.fr - Téléphone : 01.43.77.02.41
06.24.26.21.46 / 06.65.09.65.83 / 07.65.80.57.17



MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin : cela facilite le travail des militant·e

Ancien·ne adhérent·e ☐ oui N°:..... ☐ non
☐ M. ☐ Mme Date de naissance : ... / ... /
NOM :
Nom de naissance :
Prénom :
Adresse complète :
Tél. fixe : portable :
E-mail :

Discipline précise :
Code (si connu) :
AFFECTATION :
☐ LP ☐ SEP ☐ SEGPA ☐ EREA
☐ Collège ☐ Lycée ☐ Supérieur ☐ FC
Nom de l'établissement :
RNE (facultatif) :
Ville :
Si TZR, Étab d'exercice :
Rattachement administratif :

ACADÉMIE (au 01/09/2023) :
SITUATION ADMINISTRATIVE
☐ PLP ☐ CPE ☐ AED ☐ AESH
☐ Titulaire ☐ Stagiaire
☐ Classe normale ☐ Hors classe ☐ Classe exceptionnelle
Échelon au 01/09/23 : Depuis le : / /
Contractuel·le en ☐ CDD ☐ CDI
☐ Retraité·e ☐ en congé ☐ sans emploi
Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MLDS, inspection,
ZR, congés divers) :

***Vous bénéficiez, que vous soyez imposable ou non, d'un
crédit d'impôts égal à 66 % de votre cotisation. ****
**sauf déclaration aux frais réels où 100 % de la cotisation est
comptabilisée dans les frais professionnels.*

Journal FSU (« POUR ») : ☐ Numérique ☐ Papier

RÈGLEMENT DE LA COTISATION
Temps partiel : % Montant : €
Mode de paiement : Prélèvement en ☐ x 3 ☐ x 6
☐ **Paiement en ligne en 1x ou 3x sur le site**
Chèque-s : ☐ x 1 ☐ x 2 ☐ x 3
Dès que l'adhésion est enregistrée, elle est définitive et ne peut être remboursée.

Date : ... / ... /

Signature :

Autorisation CNIL : Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.
Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquable dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE RENOUELEBLE DE COTISATION

Je choisis en 2023-2024 le prélèvement automatique de ma cotisation. Il sera ensuite reconduit automatiquement les années suivantes à la même date et je serai averti·e de son renouvellement à chaque rentrée scolaire. Je pourrai alors apporter les corrections nécessaires à ma situation (indice, date de promotion, quotité de travail, etc.), choisir un autre mode de paiement ou décider de ne pas réadhérer.

Je soussigné·e autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever

☐ en 3 fois la somme de € soit pour chaque prélèvement €
le 3 des mois suivants : novembre 2023, janvier 2024, mars 2024

☐ en 6 fois la somme de € soit pour chaque prélèvement €
le 3 des mois suivants : novembre 2023, décembre 2023, janvier 2024, février 2024, mars 2024, avril 2024

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUEP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUEP.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

NOM, PRENOMS, ET ADRESSE DU DÉBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
38 RUE EUGÈNE OUDINÉ
75013 PARIS



IBAN :
BIC (Bank Identification Code) :

Paiement : ☒ récurrent / répétitif

À : Le :

Signature :

Joindre obligatoirement un RIB et compléter le mandat SEPA en cas de prélèvements.

Paiement récurrent ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieurs prélèvements

Le RIB doit obligatoirement comporter les informations BIC-IBAN

COTISATIONS ANNUELLES DES PLP ET CPE

Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement

Catégorie \ Echelon		1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9	10	11
Métropole en €	Classe normale	99	120	144	147	153	159	168	180	189	201	213
	Coût réel mensuel après crédit d'impôts	2,81	3,40	4,08	4,17	4,34	4,51	4,76	5,10	5,36	5,70	6,04
	Hors Classe	192	201	216	234	249	261	267				
	Coût réel mensuel après crédit d'impôts	5,44	5,70	6,12	6,63	7,06	7,40	7,57				
	Classe exceptionnelle	228	240	252	270		288	300	315			
	Coût réel mensuel après crédit d'impôts	6,46	6,80	7,14	7,65		8,16	8,50	8,93			

AUTRES COTISATIONS :

☐ Stagiaire : 1^{er} échelon classe normale ☐ AED : 24 € ☐ AESH : 24 € ☐ Sans traitement : 24 €

Contractuel·les		(1) Inclure les bonifications indiciaires ainsi que les majorations brutes de traitement et indexations (outre-mer)				
Traitement mensuel BRUT ⁽¹⁾		Inférieure à 1101 €	de 1101 € à 1400 €	de 1401 € à 1700 €	de 1701 € à 2000 €	2001 € et plus
Cotisation annuelle		39 €	60 €	81 €	99 €	120 €
Retraité·es* - PLP et CPE						
Pension mensuelle BRUTE		Inférieure à 1801 €	de 1801 € à 2000 €	de 2001 € à 2200 €	de 2201 € à 2400 €	2401 € et plus
Cotisation annuelle		69 €	87 €	96 €	105 €	114 €

* Pour les retraité·es, l'adhésion au SNUEP-FSU inclut l'adhésion à la FGR-FP (Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique)

Avec le crédit d'impôt de
66%,
une cotisation annuelle
de **180** euros
revient au final à **31** euros,
soit **2,60** euros par mois



180 €

=



31 €